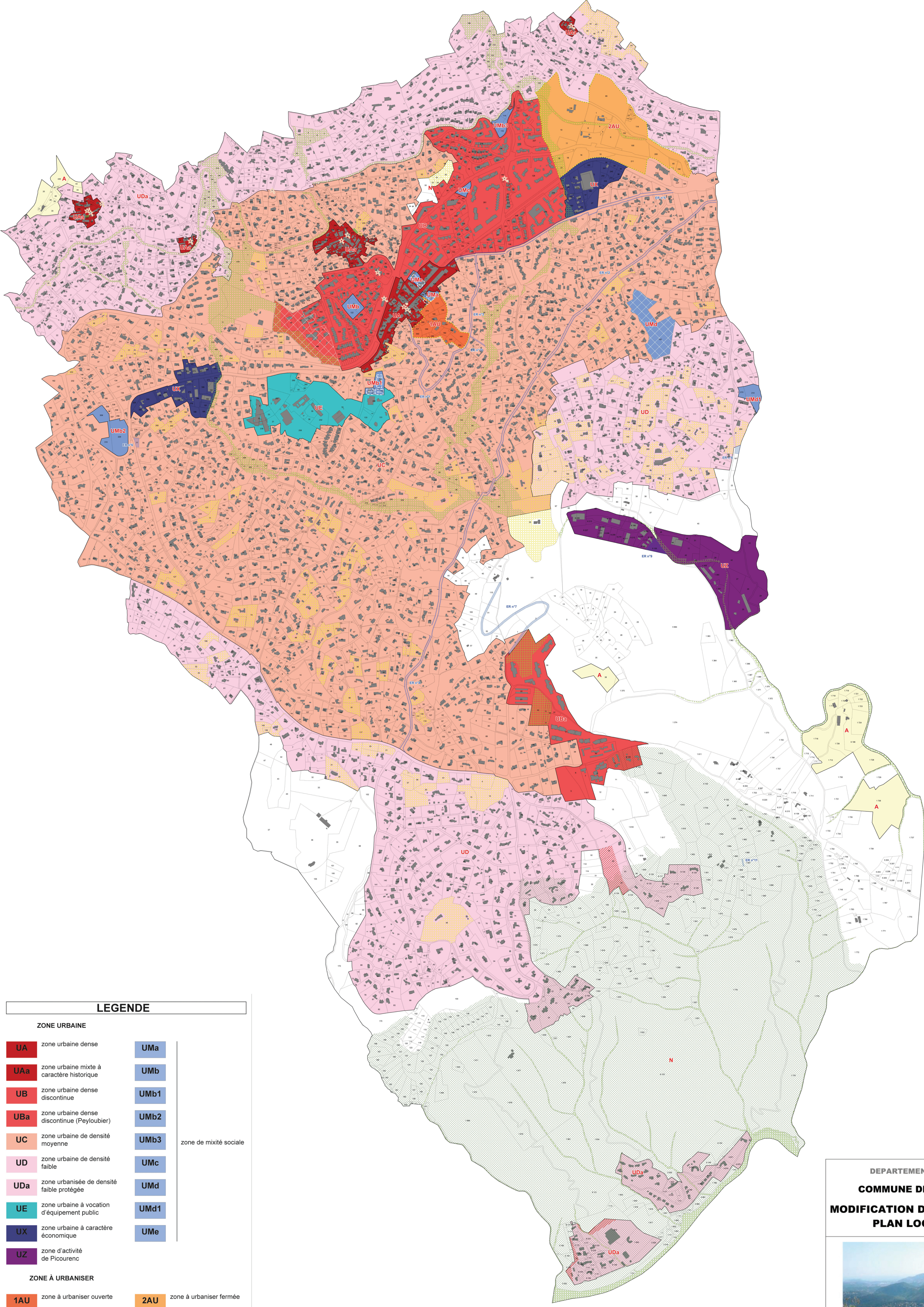
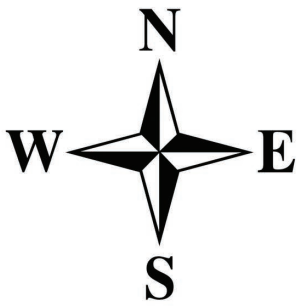




LEGENDE

ZONE URBAINE

UA

zone urbaine dense

UAa

zone urbaine mixte à caractère historique

UB

zone urbaine dense discontinue

UBa

zone urbaine dense discontinue (Peyloubier)

UC

zone urbaine de densité moyenne

UD

zone urbaine de densité faible

UDa

zone urbanisée de densité faible protégée

UE

zone urbaine à vocation d'équipement public

UX

zone urbaine à caractère économique

UZ

zone d'activité de Picourenc

UMa

UMb

UMb1

UMb2

UMb3

UMc

UMd

UMd1

UMe

zone de mixité sociale

ZONE À URBANISER

1AU

zone à urbaniser ouverte

2AU

zone à urbaniser fermée

ZONE AGRICOLE

A

zone agricole

ZONE NATURELLE

N

zone naturelle

PRESRIPTIONS

éléments paysagers et patrimoniaux

protection des continuités écologiques valant EBC

préservation du site Natura 2000

zone non aedificandi voir règlement PPRif

perimètre des OAP

PAPAG

emplacements réservés

polygone d'implantation des constructions autorisées

R+x

hauteur maximale autorisée exprimée en nombre de niveau

éléments de patrimoine architectural à protéger

cône de vue à préserver

En application de l'article L151-41 §1 du code de l'urbanisme, dans les périmètres délimités des PAPAG il est interdit pour une durée d'un an de 5 ans à partir de l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme, toutes constructions, sauf pour les constructions de moins de 10 m² de surface de plancher ou ne relevant pas d'une adaptation, d'un changement de destination, d'une extension ou d'une extension limitée des constructions existantes (au maximum 30% de la surface de plancher existante et sans dépasser 30 m²).

Nom	Localisation	Objet	Destinataire	Superficie
ER n°1	Avenue Funel	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	1 084 m²
ER n°2	Avenue des Termes	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	6 455 m²
ER n°3	Chemin de Saint Marc	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	2 280 m²
ER n°4	Chemin du Candéou	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	4 250 m²
ER n°5	Avenue Amiral de Grasse	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	3 675m²
ER n°6	Virage de Peygros	Aménagement du carrefour	Commune de Peymeinade	510 m²
ER n°7	Voie de jonction Rivière Azur / cimetière	Création d'une voie nouvelle avec cheminement piéton	Commune de Peymeinade	5 271 m²
ER n°8	Limite est avec la ville de Grasse	Arrivée de la piste DFCI de Grasse	Commune de Grasse	267 m²
ER n°9	Picourenc	Equipement public	RECB	2 032 m²
ER n°10	ZAC « Espace Lebon » vers le vallon de la Bléjarde	Réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées	Commune de Peymeinade	269 m²
ER n°11	Le Serve	Voie de bouclage inscrite au PPRIF	Commune de Peymeinade	109 m²

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEYMEINADE (06530)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. PLAN DE ZONAGE – La commune

PLU initial approuvé le 14/12/2017

ECHELLE : 1/5000ème

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le 09 MARS 2022

Le Maire.

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEYMEINADE (06530)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3. PLAN DE ZONAGE – Nord de la commune

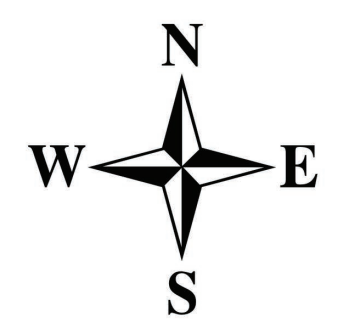
PLU initial approuvé le 14/12/2017

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le 09 Mars 2022

Le Maire,

ECHELLE : 1/3000ème

Nom	Localisation	Objet	Destinataire	Superficie
ER n°1	Avenue Funel	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	1 084 m²
ER n°2	Avenue des Termes	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	6 455 m²
ER n°3	Chemin de Saint Marc	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	2 280 m²
ER n°4	Chemin du Candéou	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	4 250 m²
ER n°5	Avenue Amiral de Grasse	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	3 675m²
ER n°6	Virage de Peygros	Aménagement du carrefour	Commune de Peymeinade	510 m²
ER n°7	Voie de jonction Rivière Azur / cimetière	Création d'une voie nouvelle avec cheminement piéton	Commune de Peymeinade	5 271 m²
ER n°8	Limite est avec la ville de Grasse	Arrivée de la piste DFCI de Grasse	Commune de Grasse	267 m²
ER n°9	Picourenc	Equipement public	RECB	2 032 m²
ER n°10	ZAC « Espace Lebon » vers le vallon de la Bléjarde	Réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées	Commune de Peymeinade	269 m²
ER n°11	Le Serve	Voie de bouclage inscrite au PPRIF	Commune de Peymeinade	109 m²



LEGENDE

ZONE URBAINE

UA

zone urbaine dense

UAa

zone urbaine mixte à caractère historique

UB

zone urbaine dense discontinue

UBa

zone urbaine dense discontinue (Peyloubier)

UC

zone urbaine de densité moyenne

UD

zone urbaine de densité faible

UDa

zone urbanisée de densité faible protégée

UE

zone urbaine à vocation d'équipement public

UX

zone urbaine à caractère économique

UZ

zone d'activité de Picourenc

UMa

UMb

UMb1

UMb2

UMb3

UMc

UMd

UMd1

UMe

zone de mixité sociale

ZONE À URBANISER

1AU

zone à urbaniser ouverte

2AU

zone à urbaniser fermée

ZONE AGRICOLE

A

zone agricole

ZONE NATURELLE

N

zone naturelle

PRESCRIPTIONS

éléments paysagers et patrimoniaux

protection des continuités écologiques valant EBC

préservation du site Natura 2000

zone non aedificandi voir règlement PPRif

perimètre des OAP

PAPAG

emplacements réservés

polygone d'implantation des constructions autorisées

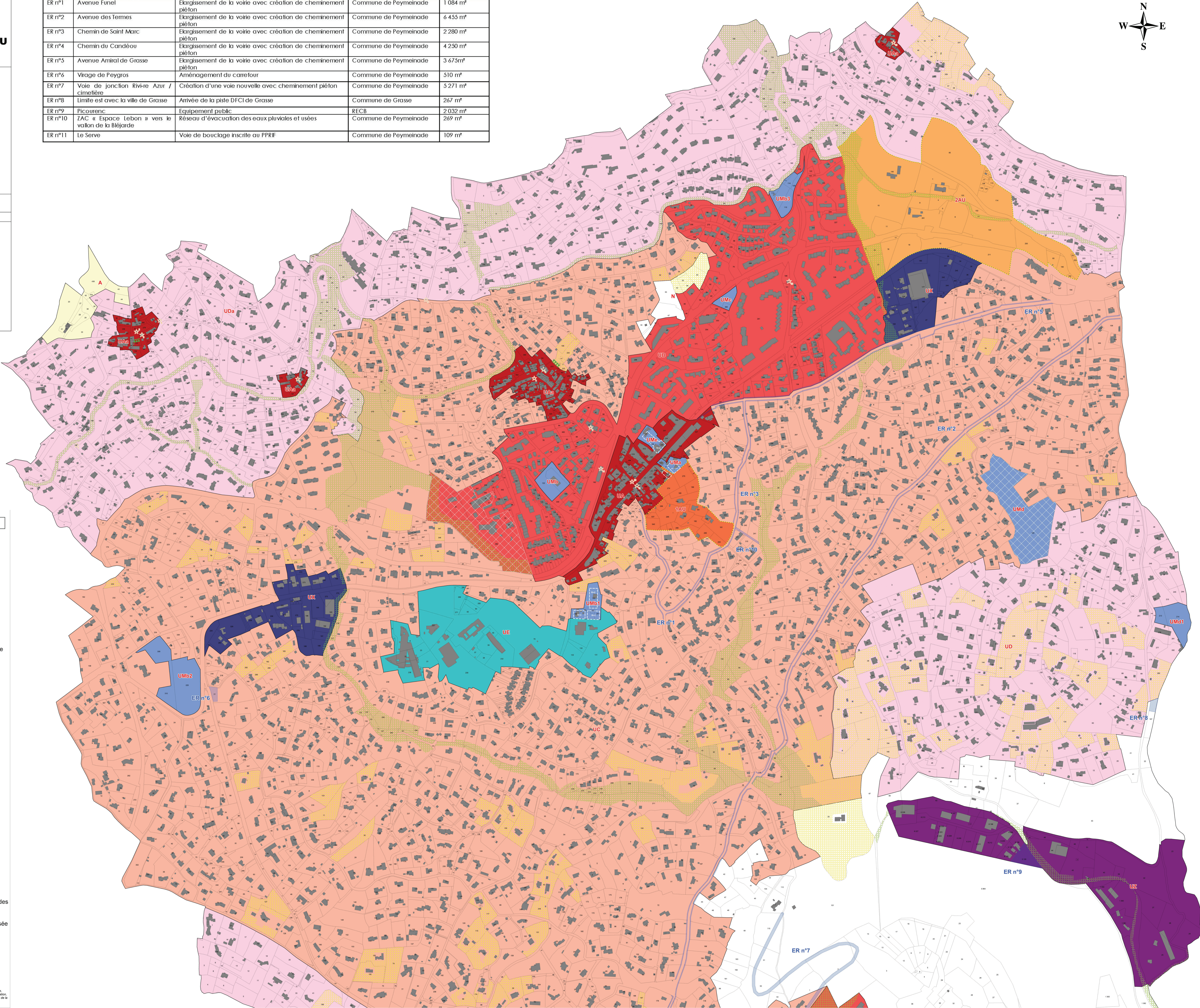
R+x

hauteur maximale autorisée exprimée en nombre de niveau

éléments de patrimoine architectural à protéger

cône de vue à préserver

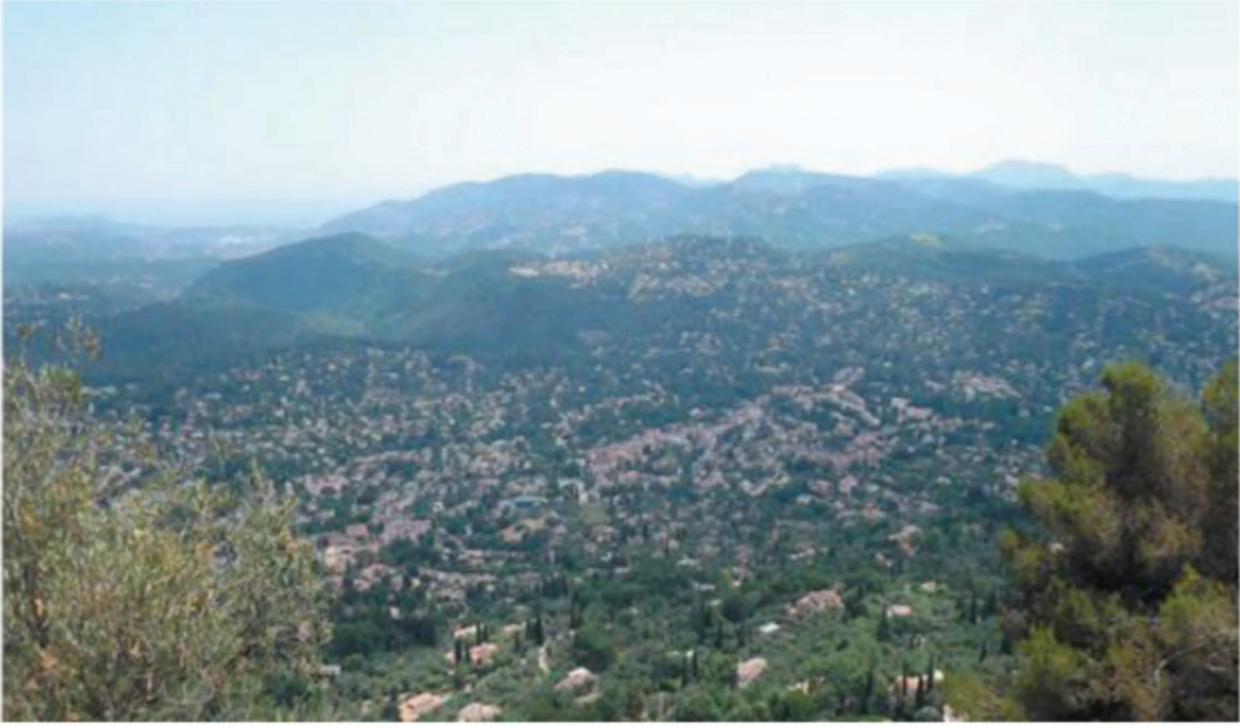
En application de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme, dans les périmètres délimités des PAPAG il est interdit pour une durée d'un an à partir de l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU d'autoriser la vente, la location, la construction, sauf pour les constructions de moins de 10 m² de surface de plancher ou ne relevant pas d'une adaptation, d'un changement de destination, d'une extension ou d'une extension limitée des constructions existantes au maximum 20% de la surface de plancher existante et sans dépasser 10 m².



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEYMEINADE (06530)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.4. PLAN DE ZONAGE – Sud de la commune

PLU initial approuvé le 14/12/2017

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le 09 MARS 2022

Le Maire,



ECHELLE : 1/3000ème



LEGENDE

ZONE URBAINE

UA

zone urbaine dense

UAa

zone urbaine mixte à caractère historique

UB

zone urbaine dense discontinue

UBa

zone urbaine dense discontinue (Peyloubier)

UC

zone urbaine de densité moyenne

UD

zone urbaine de densité faible

UDa

zone urbanisée de densité faible protégée

UE

zone urbaine à vocation d'équipement public

UX

zone urbaine à caractère économique

UZ

zone d'activité de Picourenc

UMa

UMb

UMb1

UMb2

UMb3

UMc

UMd

UMd1

UMe

zone de mixité sociale

ZONE À URBANISER

1AU

zone à urbaniser ouverte

2AU

zone à urbaniser fermée

ZONE AGRICOLE

A

zone agricole

ZONE NATURELLE

N

zone naturelle

PRESRIPTIONS

éléments paysagers et patrimoniaux

protection des continuités écologiques valant EBC

préservation du site Natura 2000

zone non aedificandi voir règlement PPRif

perimètre des OAP

PAPAG

emplacements réservés

polygone d'implantation des constructions autorisées

R+x

hauteur maximale autorisée exprimée en nombre de niveau

éléments de patrimoine architectural à protéger

cône de vue à préserver

En application de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme, dans les premières déclinaées des PAPAG, il est interdit pour une durée d'un plus de 5 ans à partir de l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU d'autoriser la vente, la location, la construction, sauf pour les constructions de moins de 10 m² de surface de plancher ou ne relevant pas d'une adaptation d'un changement de destination, d'une extension ou d'une extension limitée des constructions existantes au maximum 20% de la surface de plancher existante et sans dépasser 30 m².

Nom	Localisation	Objet	Destinataire	Superficie
ER n°1	Avenue Funel	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	1 084 m²
ER n°2	Avenue des Termes	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	6 455 m²
ER n°3	Chemin de Saint Marc	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	2 280 m²
ER n°4	Chemin du Candéou	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	4 250 m²
ER n°5	Avenue Amiral de Grasse	Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton	Commune de Peymeinade	3 675m²
ER n°6	Virage de Peygros	Aménagement du carrefour	Commune de Peymeinade	510 m²
ER n°7	Voie de jonction Rivière Azur / cimetière	Création d'une voie nouvelle avec cheminement piéton	Commune de Peymeinade	5 271 m²
ER n°8	Limite est avec la ville de Grasse	Arrivée de la piste DFCI de Grasse	Commune de Grasse	267 m²
ER n°9	Picourenc	Equipement public	RECB	2 032 m²
ER n°10	ZAC « Espace Lebon » vers le vallon de la Bléjarde	Réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées	Commune de Peymeinade	269 m²
ER n°11	Le Serve	Voie de bouclage inscrite au PPRif	Commune de Peymeinade	109 m²

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEYMEINADE (06530)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

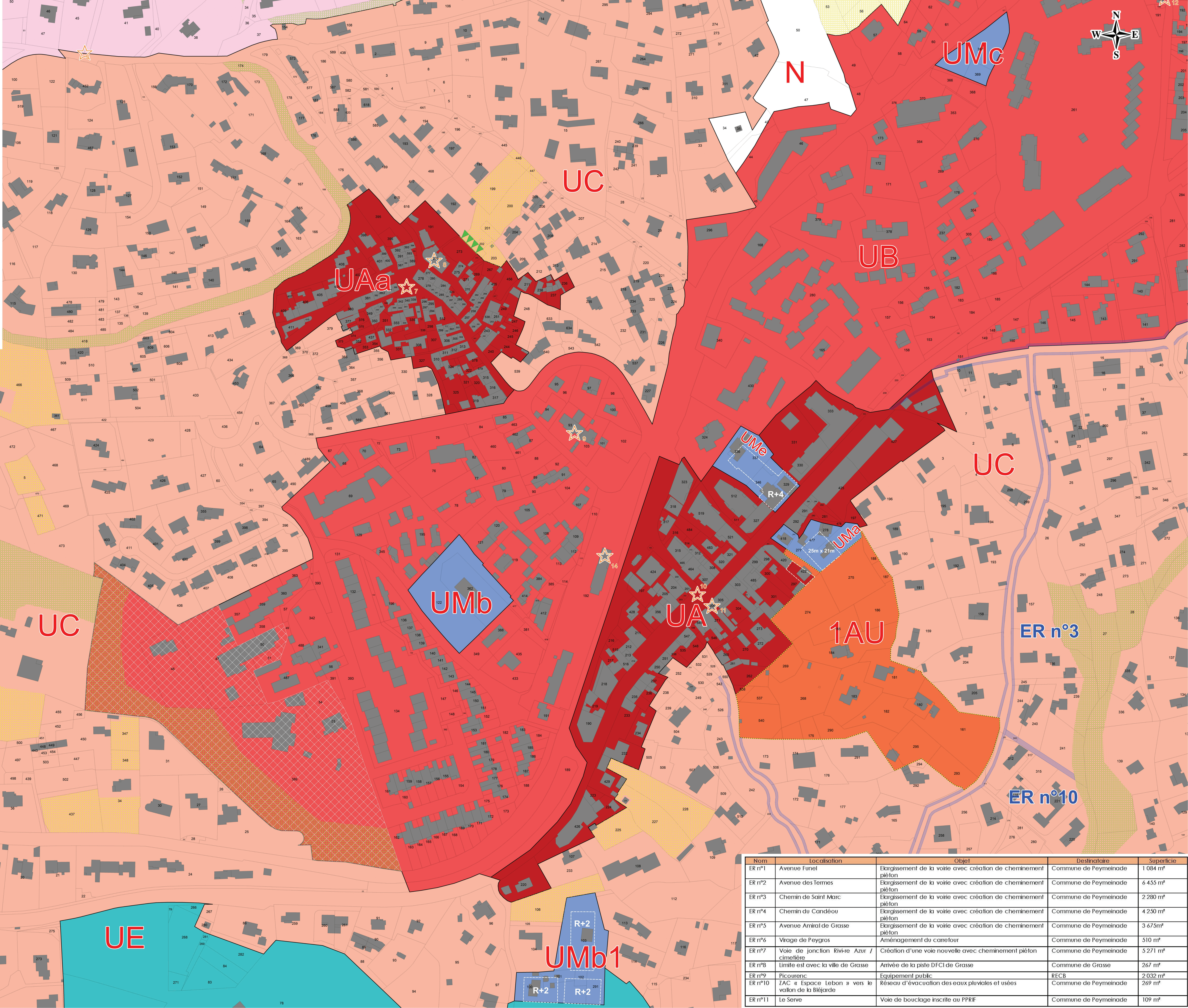
4.5. PLAN DE ZONAGE – Centre-ville

PLU initial approuvé le 14/12/2017

ECHELLE : 1/1000ème

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le 10 9 MARS 2022

Le Maire,



LEGENDE

- ZONE URBAINE

UA

zone urbaine dense

UAa

zone urbaine mixte à caractère historique

UB

zone urbaine dense discontinue

UBa

zone urbaine dense discontinue (Peyloubier)

UC

zone urbaine de densité moyenne

UD

zone urbaine de densité faible

UDa

zone urbanisée de densité faible protégée

UE

zone urbaine à vocation d'équipement public

UX

zone urbaine à caractère économique

UZ

zone d'activité de Picourenc

UMa

UMb

UMb1

UMb2

UMb3

UMc

UMd

UMd1

UMe
- ZONE À URBANISER

1AU

zone à urbaniser ouverte

2AU

zone à urbaniser fermée
- ZONE AGRICOLE

A

zone agricole
- ZONE NATURELLE

N

zone naturelle

- PRESCRIPTIONS

éléments paysagers et patrimoniaux

protection des continuités écologiques valant EBC

préservation du site Natura 2000

zone non aedificandi voir règlement PPRif

perimètre des OAP

PAPAG

emplacements réservés

polygone d'implantation des constructions autorisées

hauteur maximale autorisée exprimée en nombre de niveau

éléments de patrimoine architectural à protéger

cône de vue à préserver
- | Nom | Localisation | Objet | Destinataire | Superficie |
|---------|--|--|-----------------------|------------|
| ER n°1 | Avenue Funel | Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 1 084 m² |
| ER n°2 | Avenue des Termes | Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 6 435 m² |
| ER n°3 | Chemin de Saint Marc | Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 2 280 m² |
| ER n°4 | Chemin du Candéou | Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 4 250 m² |
| ER n°5 | Avenue Amiral de Grasse | Elargissement de la voirie avec création de cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 3 673m² |
| ER n°6 | Virage de Peygros | Aménagement du carrefour | Commune de Peymeinade | 510 m² |
| ER n°7 | Voie de jonction Rivière Azur / cimetière | Création d'une voie nouvelle avec cheminement piéton | Commune de Peymeinade | 5 271 m² |
| ER n°8 | Limite est avec la ville de Grasse | Arrivée de la piste DFCI de Grasse | Commune de Grasse | 267 m² |
| ER n°9 | Picourenc | Équipement public | RECB | 2 032 m² |
| ER n°10 | ZAC « Espace Lebon » vers le vallon de la Bléjarde | Réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées | Commune de Peymeinade | 269 m² |
| ER n°11 | Le Serve | Voie de bouclage inscrite au PPRIF | Commune de Peymeinade | 109 m² |

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEYMEINADE (06530)

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 - Zonage - Extrait

PLU approuvé le 14 décembre 2017

Modification simplifiée n°2

Approuvée le 21 février 2024

Le Maire,

Fait à Peymeinade le, 1 mars 2024



Jean-Luc FRANCOIS
Par délégation du Maire, L'adjoint délégué à l'aménagement, urbanisme et patrimoine

Modifications

Modification simplifiée n°1 approuvée le 20/10/2021

Modification de droit commun n°1 approuvée le 09/03/2022

